

Changement de nom de la ville d'Asbestos : une occasion sans précédent de faire valoir notre plein potentiel!

L'initiation de cette démarche a fait réagir, et, avec raison : il s'agit d'une décision très importante pour notre avenir. Il faut cependant préciser certains éléments qui ont circulé.

Mythes et réalités sur le changement de nom

01.

« Le conseil municipal veut renier
l'histoire de la ville »

– mythe

Nous pensons que notre histoire et notre patrimoine ne se résument pas qu'à un nom. Nous sommes fiers de notre histoire et souhaitons la mettre en valeur autrement, notamment en donnant une seconde vie au site minier et à ses environs. Le Slackfest est un des exemples de réussite de cette mise en valeur et de réappropriation du site.

02.

« Le changement de nom est discuté
depuis plusieurs années »

– réalité

L'image que notre ville projette avec son nom directement lié à l'amiante est un sujet qui perdure depuis de nombreuses années, particulièrement depuis le retrait de l'aide gouvernementale à l'industrie. Suite à l'abandon du projet de regroupement avec Danville et considérant le BAPE actuellement en cours sur l'amiante, nous avons jugé que le moment était venu d'aller de l'avant.

03.

« C'est rare un changement de nom de municipalité »

– réalité

C'est une procédure qui existe, mais qui est peu fréquente. Plusieurs raisons peuvent motiver la volonté d'une municipalité à changer de nom, mais la situation d'Asbestos est incomparable et unique de par la nature et la signification de son nom.

04.

« Les citoyens ne seront pas consultés sur le choix du nouveau nom »

– mythe

Nous entamons un processus de consultation sur le nouveau nom. Ce dernier se fera par consultation publique pour rejoindre le plus de citoyens possible. Les citoyens seront invités à soumettre des choix de noms selon une liste de critères établis. Une courte liste de choix sera par la suite soumise à la population pour consultation afin de faire un choix éclairé et représentatif.

05.

« Ça prend un référendum pour faire un tel changement »

– mythe

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit la démarche de changement de nom, qui comprend quelques étapes, mais qui n'exige pas la tenue d'un référendum. Le conseil municipal avait donc l'entière compétence légale de prendre la décision de changer le nom de la municipalité. Les citoyens pourront faire valoir leur opposition à la ministre dans les 30 jours suivant la publication de l'avis public annonçant le choix du nouveau nom. Vous pouvez consulter la procédure à l'adresse suivante :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/guide_change_nom.pdf

06.

« Les taxes municipales vont augmenter avec le changement de nom »

– mythe

Il y a des coûts rattachés au changement de nom, mais ceux-ci seront payés par les surplus de la Ville. Il n'y aura donc pas d'augmentation de taxes ou diminution de services pour financer la démarche. Les citoyens peuvent d'ailleurs consulter le détail du budget 2020 adopté le 16 décembre dernier sur notre site internet : www.ville.asbestos.qc.ca.

07.

« Il y aura des coûts pour les entreprises »

– réalité

Bien que le nom de la ville soit ajusté dans les systèmes gouvernementaux, les entreprises devront ajuster certains éléments (cartes professionnelles, papier avec entêtes, etc.). Nous croyons que le changement de nom sera bénéfique pour celles-ci, car il permettra de poursuivre la croissance et la diversification économique déjà mise en place.

08.

« Ce sera difficile pour tous de faire les changements d'adresse »

– mythe

Il n'y a pas de frais associé au changement d'adresse. Plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, compagnies, et organismes sont abonnés aux données mensuelles d'adressage chez Postes Canada et effectueront le changement de façon automatisée (Bell, Télébec, Hydro, Telus, SAAQ, RAMQ, etc.). Un accompagnement sera mis en place pour aider les citoyens qui auraient de la difficulté avec certains changements d'adresse.